

# ROUMENS 31

**DIMANCHE 3 OCTOBRE 2021**

**23<sup>ème</sup> FOIRE A TOUT**

## **VIDE GRENIER - ARTISANAT PRODUITS DU TERROIR**

Plusieurs parkings à votre disposition (selon la météo)  
Buvette – Vente de Sandwichs

*Le comité se réserve le droit d'annuler la manifestation  
si la situation sanitaire l'imposait*

**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

**BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner  
à FOYER DE ROUMENS**

Mme BARBASTE Geneviève 31540 ROUMENS  
Tél : 05.61.83.07.43 - 06.18.17.47.91 - 06.31.69.56.63

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Ville : .....

Téléphone (obligatoire en cas d'annulation) : .....

- VIDE GRENIER  
 PRODUITS DU TERROIR : Spécialité .....

ARTISANAT : Spécialité .....

### REGLEMENT ET ATTESTATION :

- ★ Toute inscription reçue après le 26 septembre donnera lieu à un emplacement suivant disponibilité.
- ★ Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence, sauf indisponibilité (prévenir au moins 3 jours avant la manifestation) ou annulation de notre part.
- ★ Par leur inscription, les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vols, pertes ou détériorations, litiges, accidents corporels ou matériels, etc ...
- ★ Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.
- ★ La législation en vigueur (article R321-9 du code pénal) stipule que les particuliers non-inscrits au registre du commerce sont autorisés à participer aux ventes au déballage 2 fois par an au plus.
- ★ De 9h à 17h, la circulation des véhicules est interdite dans tout l'espace occupé par cette foire, sauf en cas d'urgence.
- ★ L'exposant s'engage à respecter les normes sanitaires en vigueur COVID19 (port du masque, distanciation et gel hydroalcoolique)

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer et je réserve :**

### A l'extérieur (vide grenier, artisanat ou produits du terroir)

..... mètres linéaires x 2€ le m = .....

..... mètres linéaires x 3€ le m = ..... (branchement électrique, rallonges non fournies)

**Cette réservation ne pourra être prise en compte qu'accompagnée de:**

- ✓ **Son règlement à l'ordre du Foyer de Roumens**
- ✓ **La photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du registre du commerce**
- ✓ **Si annulation pour crise sanitaire, les inscriptions ne seront pas encaissées**

Fait à .....

Le.....

Signature: